



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 7257

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme des programmes du secondaire. Notre système de santé accorde peu d'intérêt à la prévention sanitaire, si l'on en juge par les sommes qui sont consacrées, 2 % à 3 %. Or, la maîtrise des dépenses de santé suppose une responsabilisation des citoyens. Il lui demande si, dans le cadre de la réforme des programmes du secondaire, il ne serait pas opportun de former les collégiens et lycéens à l'approche globale de la santé tout au long de la scolarité et au même titre que d'autres matières fondamentales, et non plus sur des thèmes ponctuels tels que le tabac ou la prévention du suicide de l'adolescent.

Texte de la réponse

L'éducation à la santé est inscrite dans les programmes d'enseignement du collège. En effet, le texte introductif du nouveau programme du cycle central (arrêté du 10 janvier 1997, JO du 30 janvier 1997) annonce une étude approfondie des fonctions de la planète privilégiant l'« éducation à la santé et à l'environnement ». Le projet de programme de troisième en sciences de la vie et de la terre - en discussion actuellement - est centré sur l'homme, dans son fonctionnement comme organisme et dans divers aspects de ses interactions avec son milieu et son environnement. Ainsi sont abordés : le fonctionnement de l'organisme, l'activité des cellules et les échanges avec le milieu (notamment la connaissance des besoins nutritifs, en énergie et matière, la définition d'une alimentation rationnelle) ; la préservation de l'identité biologique et la protection de l'organisme (système immunitaire, moyens préventifs ou curatifs mis au point par l'homme) : l'activité nerveuse et la perception de l'environnement. Cette partie du programme fournit aux élèves les bases scientifiques d'une éducation à la santé et à la responsabilité à l'égard des pratiques à risques : toxicomanie, consommation d'alcool, exposition prolongée à des stimulations lumineuses ou auditives agressives. Une partie du programme est consacrée à la responsabilité humaine en ce qui concerne la santé et l'environnement (éducation à la sexualité, lutte contre les maladies infectieuses). Ainsi de la sixième à la troisième, l'enseignement des sciences de la vie et de la terre contribue de manière importante à l'éducation civique, en matière d'environnement mais aussi de santé. En ce qui concerne le lycée, on peut signaler, au sein de l'option de sciences expérimentales de première S, deux thèmes en relation avec l'éducation à la santé : « Alimentation et santé », qui étudie les maladies par excès et carence d'alimentation, et : « Quelques aspects de physiologie appliquée à l'activité sportive », dans lequel sont abordés les effets de l'entraînement et de l'alimentation (arrêté du 10 juillet 1992). Les problèmes spécifiques de la toxicomanie, comme par exemple l'action de la caféine ou des drogues sur l'activité cérébrale, sont abordés dans le volet sciences de la vie et de la terre, de l'enseignement scientifique du cycle terminal des séries L et ES. Le programme de la classe terminale de la série S comporte, dans l'enseignement de spécialité, des éléments relatifs à l'action des drogues. En série SMS, les programmes de sciences sanitaires et sociales du cycle terminal sont consacrés en grande partie à la description des politiques de santé et aux organismes chargés de la mettre en oeuvre : système de santé et protection sociale (arrêté du 10 juillet 1992).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7257

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4303

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 899